



L'homme politique accuse le Ministre de l'Administration Territoriale d'interférer dans le fonctionnement interne des partis politiques.

Le Ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji, a officialisé une communication, ce vendredi 2 septembre, dans laquelle il enjoint l'homme politique Sam Séverin Ango, à se conformer aux exigences prévues par la législation camerounaise pour se prévaloir de la qualité de président du parti La Nationale

«Le ministre de l'Administration territoriale porte à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale que monsieur Samuel Severin Ango, qui ne s'est pas encore conformé au formalisme procédural en vigueur, ne saurait se prévaloir de la qualité de président dudit parti », lit-on dans le communiqué du patron de la Territoriale.

Sam Séverin Ango a immédiatement réagi, accusant le Ministre de l'Administration Territoriale d'interférer dans le fonctionnement interne des partis politiques.

Lire son communiqué parvenu à notre rédaction



LA NATIONALE
La politique Autrement

Parti Politique légalisé par Décret N°0223/D/MB/01 du 27 janvier 1996 fondé par

Dr. Abel EYINGA

COMMUNIQUE RADIO PRESSE

Les Responsables de la NATIONALE, informés ce jour, à travers les réseaux sociaux, de l'existence d'un communiqué, visant à interdire les activités du Parti, sous la bannière de Monsieur SAMUEL SEVERIN ANGO, informent l'opinion nationale et internationale que toutes les démarches invoquées par le Ministre dans son document ont été faites, auprès de l'Autorité Administrative de la Région du Sud, dans les délais impartis par la loi, et nous en avons rendu compte à Monsieur le Préfet de la MVILA depuis le 07 Mars dernier. Par ailleurs, Monsieur ANGO, a reçu, en date du 16 Juillet dernier, mandat officiel de Monsieur Patrick METO'O B, le mandataire légal, pour agir et parler au nom de la NATIONALE, Parti Politique légalisé, le 26 Janvier 1996, fondé par Dr. ABEL EYINGA. Dans l'attente de procédures contentieuses éventuelles, nous invitons les Membres, Sympathisants et Adhérents de La NATIONALE, à garder le cap et à rester sereins, face à ce qui apparaît simplement comme des manœuvres administratives, en forme d'intimidation, à l'encontre d'un Parti Politique légalisé dont l'ambition est clairement déclaré pour l'avènement d'un réel changement au Cameroun. Et à toutes fins utiles, nous rappelons que le Ministre de l'Administration Territoriale n'a pas vocation à interférer dans le fonctionnement interne des Partis Politiques et qu'à cet effet, nos actions vont donc se poursuivre normalement pour que rayonne la Démocratie dans notre pays.

Douala, le 02 Septembre 2022

Pour La NATIONALE



LA NATIONALE
PARTI POLITIQUE
La Président
National
Le 26 Janvier 1996
POLITIQUE AUTREMENT

Samuel S. ANGO